48e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 47 19 NOVEMBRE 1931

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT	Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*	Prélat de la Maison de Sa Sainteté Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
FONDATEUR	DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — *L'Ami* voudrait-il m'aider à donner une réponse éclairée à la question suivante qui m'est posée par lettre ?

« D'après la récente encyclique du Saint-Père concernant la charité envers le prochain, où il est dit notamment qu'il faut vivre selon son rang, mais que le superflu doit aller aux malheureux, quelle doit être dans mon budget la part à leur donner ? où commence le superflu ?

« Mon mari occupe une situation qui lui vaut par an 45.400 fr. environ. Nous n'avons qu'un petit loyer et l'avantage d'un jardin potager. Dans 10 ans il sera à la retraite, et avec ce que j'hériterai de ma mère, nous aurons à peu près la même somme.

« J'ai cinq enfants dont l'aînée a 8 ans : 3 filles et 2 garçons, auxquels je voudrais donner une solide instruction afin de les munir plus tard d'une situation. Je tiens essentiellement à ce qu'ils soient élevés dans des maisons religieuses.

« Pour satisfaire ma conscience, je serai heureuse de savoir quelle somme attribuer à la charité. Nous vivons confortablement, mais sans luxe. Je puis chaque mois mettre de 700 à 800 fr. de côté. »

R. — Avant tout, deux observations s'imposent.

Nous aurions grand tort de laisser croire que les enseignements de l'encyclique dont il est ici question relèvent spécifiquement de la Révélation chrétienne. Ils sont en réalité de *droit naturel* et un des maîtres les plus éminents de la science du Droit, M. Georges Renard, professeur à la Faculté de Nancy, lorsqu'il les exposait dans une étude remarquable sur la propriété [1], les donnait comme valables, dans leurs éléments essentiels tout au moins, « pour tous les membres de la grande famille juridique ».

D'autre part, il est bien vrai que l'Eglise estime souvent nécessaire de rappeler les enseignements du droit naturel : Pie XI l'a fait dans *Quadragesimo anno* comme dans *Casti Connubii.* Mais ce n'est pas à dire qu'elle entende alors toujours faire la pleine lumière sur certaines conséquences plus ou moins éloignées des grands principes. Surtout quand la Révélation ne lui fournit pas d'éléments nouveaux d'appréciation, ou quand la question n'est pas mûre, ou quand des précisions présenteraient autant sinon plus d'inconvénients pratiques que l'incertitude relative, elle ne redoute pas moins la précipitation que l'inertie. Faut-il lui en faire grief ?

Pour en venir à la question posée, il convient d'observer d'abord que Pie XI dans *Quadragesimo anno* donne comme un objectif à poursuivre l'accession du prolétariat à la propriété, et nul assurément ne songe à prétendre que ce vœu doive s'étendre aux seuls ouvriers. Il confirme les enseignements de Léon XIII sur la nécessité pour chacun de vivre selon les exigences de sa condition sociale, et le superflu ne commence qu'après qu'il a été satisfait à ces légitimes exigences. Donc, mettre de côté est bien ; constituer un capital raisonnable en prévision des mauvais coups possibles de la fortune et de l'établissement des enfants est bien. Ni l'un ni l'autre n'est de luxe, mais vraiment de nécessité. On voit, pour le dire en passant, que de Léon XIII à Pie XI la notion de *superflu* s'est très heureusement précisée. Il reste toujours bien entendu que le superflu doit être consacré à la charité. Mais on sait que le superflu, c'est le *revenu réellement disponible.*

Ne peut-on pas préciser davantage ? Car cette notion de superflu suppose une certaine idée de la richesse et de la pauvreté. Des chiffres ne serviraient ici de rien, une même somme représentant, suivant les époques, les lieux, et plus encore peut-être les charges de chacun, des situations de fortune en réalité très différentes. Il faut une base d'appréciation plus stable, et donc plus naturelle. Il nous semble qu'on pourrait définir la richesse : la situation de celui pour qui ne se pose même pas le problème d'un budget *domestique,* individuel ou familial suivant les cas, à boucler. L'aisance supposerait alors qu'on boucle sans peine, la pauvreté qu'on boucle tout juste. Quand on ne boucle pas (dettes), ou qu'on boucle seulement à coups d'expédients (secours, aumônes, etc.), c'est l'indigence ; et c'est la misère quand les privations mettent la vie morale elle-même en danger. L'utilisation du superflu est à examiner sérieusement là où il y a richesse ; c'est tout juste si la question se pose encore dans l'aisance, et en tout cas il faut alors la traiter avec une très grande discrétion.

Le mode d'utilisation du superflu pose, à son tour, de nouveaux problèmes, et nous trouvons, ici encore, dans *Quadragesimo anno* un progrès sur *Rerum novarum :* « Celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit em-

[1] *La Pensée chrétienne sur la propriété* (cf. *Ami* 18 déc. 1930, p. 826 et s.).

ployé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appliquée aux besoins de notre temps l'exercice de la vertu de magnificence. » Ici vraiment tous les mots portent. Et en effet, confier ses économies à l'industrie, n'est-ce pas, en définitive, une manière très efficace de pratiquer l'assistance par le travail? La réserve : « pourvu toutefois... », n'est-elle pas un rappel discret du devoir qui incombe au capital de travailler pour le Bien commun de la société et non pas seulement à l'enrichissement de quelques-uns ? Et ne sommes-nous pas bien placés, aujourd'hui, pour reconnaître qu'une telle utilisation des revenus disponibles, n'étant pas sans risques, ne va pas non plus sans mérites ? Aussi n'est-il pas étonnant qu'ici encore le juriste que nous citions plus haut ait d'avance donné raison au Pape : « Investir des capitaux et rémunérer des travailleurs, c'est le service social de la fortune... Et le remplir socialement c'est, d'une part, investir ses capitaux dans quelque entreprise profitable au Bien général (or, il y en a d'inutiles et même de nuisibles), et c'est, d'autre part, organiser l'entreprise dans la vue non de l'intérêt exclusif de l'entrepreneur, mais en même temps dans l'intérêt de ses collaborateurs à tous les degrés. »

Il s'en faut donc bien que l'aumône soit l'œuvre de charité par excellence, tout au moins aujourd'hui. Hors les cas d'extrême ou quasi-extrême nécessité (misère ou grande indigence), le mot de Mlle Céline Lhotte garde toute sa valeur : « Toute aide qui ne tend pas vers un but éducatif est non seulement dénuée de valeur sociale, mais immorale. » Mais dans les cas de nécessité extrême ou quasi-extrême (il en est aujourd'hui), aider le miséreux presse plus que faire des économies, donc aussi qu'investir des capitaux. Ce n'est d'ailleurs pas une obligation de justice, mais de charité, qui peut être ou n'être pas grave, suivant les cas. Et on sait que les obligations de charité ne seront jamais susceptibles d'une évaluation aussi rigoureuse que celles de justice, en raison de leur fondement tout différent. Heureuse imprécision, au surplus ! Car une détermination stricte des obligations charitables transformerait bientôt, au moins en bien des cas, en une sorte de service administratif ce qui doit demeurer manifestation spontanée de bienveillance, pour ne pas blesser en sa dignité d'homme le pauvre qui reçoit. Or la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Nous pouvons maintenant aborder notre cas de conscience. Si les explications précédentes ont pu paraître longues, on verra maintenant que toutes avaient leur raison d'être. La famille X., qui peut, en vivant confortablement mais sans luxe, mettre de côté de 700 à 800 fr. par mois, qui compte cinq enfants en bas âge (dont trois filles), est à l'aise, mais non pas riche. Elle doit pratiquer la vertu d'économie et prévoir les besoins et adversités possibles, ainsi que les charges à venir dont s'accompagnera, par exemple, l'établissement des enfants déjà nés ou la survenance de nouveaux. Elle peut faire fructifier ses économies par des placements industriels ou commerciaux et pratiquera ainsi la vertu de magnificence. Sans aller les chercher bien loin, elle ne manquera pas d'aider miséreux et parfois indigents qui seront à sa portée, autant que possible en recourant à l'assistance par le travail. Ses disponibilités ne paraissent pas si considérables qu'on puisse lui dire avec certitude : « Vous devez consacrer *tant* à la charité proprement dite. » Et par ailleurs, le souci très noble qu'elle a de s'éclairer sur ses obligations dit assez qu'il n'est pas à craindre, *en ce cas*, de voir l'économie dégénérer en avarice, ni la magnificence en égoïsme.

Donc, que la famille X. bannisse tout scrupule sur l'usage de ses ressources, s'inspire des circonstances pour faire, autour d'elle, le bien qui lui semblera le plus indiqué, et même aujourd'hui, qu'elle fasse des économies. On ne voit pas sur quoi l'on pourrait s'appuyer pour donner *en conscience* des indications plus précises et restreindre la liberté de la famille X., dont il est aisé de reconnaître la délicatesse du sens chrétien. La laisser à son initiative est sans doute le meilleur moyen d'assurer aux pauvres gens le bénéfice de tout *ce dont elle a réellement le droit de disposer*.

Q. — Quand on baptise des adultes sérieusement préparés, le plus souvent ils sont en état de grâce avant la réception effective du sacrement de baptême, puisqu'ils ont la contrition parfaite et que, s'ils mouraient, ils seraient sauvés.

1° Quel est, dans ce cas, l'effet produit par le baptême, puisqu'avant sa réception effective l'âme a déjà la vie de Dieu, et qu'ayant la vie de Dieu, elle est déjà enfant de Dieu ?

2° Quel serait aussi l'effet de la communion reçue en état de grâce avant la réception du baptême, par exemple pour quelqu'un qui aurait été baptisé invalidement ? Avec la contrition parfaite, il possède en ce cas la vie surnaturelle et, étant surnaturellement vivant, il semble que la nourriture spirituelle de l'Eucharistie doive lui profiter. Pourquoi ne lui profiterait-elle pas, puisqu'il est vivant et qu'il la reçoit ?

R. — Ad I. La réponse classique consiste à dire que l'effet du baptême est double. L'effet premier du baptême est la régénération spirituelle, c'est-à-dire la naissance à la vie surnaturelle ; celle-ci consiste dans l'infusion de la grâce sanctifiante et la rémission de toute souillure comme de toute peine due au péché. Mais un deuxième effet du baptême est de nous incorporer visiblement au Christ et de nous agréger officiellement à son Eglise ; ce qui se fait par l'impression du caractère baptismal dans l'âme.

On pourrait donc tout d'abord répondre que le baptême, dans l'âme déjà surnaturellement vivante, produit un effet réel qui n'existait pas encore, le caractère sacramentel, par lequel cette âme est officiellement, extérieurement agrégée à l'Eglise, et acquiert le pouvoir et le droit de participer aux autres sacrements. De plus, il faut observer que l'effet premier du baptême, — infusion

de la grâce sanctifiante, — n'est pas absent de l'âme déjà purifiée avant l'infusion baptismale ; mais conformément à la doctrine de l'Eglise touchant l'efficacité des sacrements, cette infusion devient, dans le cas proposé, un accroissement de la grâce déjà possédée. Voir S. Thomas, *Summa Theol.*, IIIa, q. 69, a. 4, ad 2.

Dans son bel ouvrage, *La Mère de Dieu*, le P. Terrien fait une heureuse application de ces principes à la Sainte Vierge. Marie, immaculée dès sa conception, pleine de grâce dès le premier instant de son existence, a-t-elle reçu le saint baptême ?

« L'accord (des théologiens) est plus général lorsqu'il s'agit du baptême. C'est d'abord que la loi qui l'impose est universelle : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jean, III, 5). On pourrait dire, je le sais, que Marie, sanctifiée dès sa conception, ne pouvait renaître par le baptême de l'eau. Mais elle pouvait, du moins, trouver dans le sacrement un accroissement pour sa grâce originelle de renaissance, et c'en était assez pour que le sacrement ne fût pas infructueux en elle. Ne voyons-nous pas l'Eglise baptiser les adultes, qu'ils soient ou non justifiés alors qu'ils se présentent aux sources de la régénération ?...
En outre, le baptême a pour fin de nous incorporer officiellement au corps du Christ qui est l'Eglise, et de nous conférer, avec le caractère, et le pouvoir et le droit de participer aux sacrements de la nouvelle Alliance : deux privilèges qui n'étaient incompatibles ni avec la dignité, ni avec la sainteté de Marie. Enfin, dit le Docteur angélique, il imprime corporellement sur les baptisés le signe de la Passion du Christ » (p. 238)[1].

Mais il y a plus. Il faut se souvenir que le baptême *de désir*, pour justifier l'âme, « n'est pas le simple désir, ou un désir quelconque du baptême ; c'est le désir parfait qui, depuis l'institution de l'Alliance nouvelle, est nécessairement renfermé dans la charité et la contrition vraiment parfaites ; ou, ce qui revient au même, on entend par Baptême de désir, la charité et la contrition parfaites, en tant qu'elles renferment la volonté générale d'observer tous les préceptes de Dieu et de recourir à tous les moyens nécessaires au salut. Par le fait même, il y a là implicitement un désir du baptême suffisant pour la justification *(votum implicitum baptismi)*, même chez celui qui ignore encore ce qu'est le baptême ou qui, du moins, ne pense pas explicitement au baptême... Dans la Loi nouvelle, les actes de charité et de contrition ne constituent une disposition parfaite à l'infusion de la grâce justifiante, qu'autant qu'ils renferment le désir du sacrement et mettent ainsi l'homme dans une relation du moins spirituelle avec le sacrement de baptême. Ainsi, là même où le baptême ne peut pas être effectivement reçu, il n'en demeure pas moins que le baptême est nécessaire au salut[1]. » De même, là où la justification première est réalisée par la contrition parfaite avant la réception effective du baptême, elle est néanmoins réalisée en dépendance du sacrement de baptême, puisqu'elle ne saurait être produite dans l'âme qu'en conséquence du désir tout au moins implicite de ce sacrement.

On doit conclure, en définitive, que la justification première est elle-même, quoique indirectement et d'une façon purement morale, l'effet du sacrement de baptême, dont la réception effective sera postérieure.

Ad II. La réponse de la théologie catholique est très nette : seuls, les baptisés (validement baptisés) sont le sujet de l'Eucharistie. Sans le caractère baptismal, en effet, l'homme n'est pas apte à la recevoir : il lui manque, pour ainsi dire, l'organe nécessaire à la digestion et à l'assimilation de cette nourriture céleste. Sans doute, celui qui est justifié par le baptême de désir vit déjà de la vie de la grâce ; mais il n'est pas pour autant apte à recevoir un accroissement de grâce *ex opere operato* par l'application du sacrement de l'Eucharistie. Cette application ne saurait produire son effet qu'à la condition que soit vérifiée en elle la signification du sacrement ; or, cette signification comporte, pour l'Eucharistie, le caractère de nourriture spirituelle *des baptisés*.

Ce que nous pouvons, ce que nous devons même concéder, c'est que la réception de l'Eucharistie par un juste non baptisé peut être pour lui l'occasion de grâces abondantes qui compenseront en une certaine mesure l'absence de l'accroissement de grâce *ex opere operato*. Il apportera à sa communion « putative » de telles dispositions, que les actes surnaturels émis par lui à cette occasion, seront méritoires d'un accroissement de grâce sanctifiante. Cet accroissement sera produit *ex opere operantis*.

Ce que nous pouvons concéder, sans toutefois y être obligés, c'est qu'un juste non baptisé, connaissant déjà le mystère eucharistique, peut déjà faire de véritables communions spirituelles. Au sens véritable du mot, la communion spirituelle a lieu lorsque le désir du cœur est uni à une foi vive ; « lorsque, en d'autres termes, ce désir est animé par la foi et par la charité, et qu'en outre il a pour objet la réception réelle de l'Eucharistie ou l'union réelle avec Jésus-Christ en tant qu'il est présent dans le sacrement. On ne voit pas bien ce qui pourrait empêcher le catéchumène croyant de faire de tels actes de désir[2]. » C'est, du moins, l'opinion des *Salmanticenses*, disp. 2, dub. 2, n. 9.

[1] Le P. Terrien reconnait qu'en ce qui concerne Marie, ces raisons ne sont peut-être pas apodictiques. Elles valent néanmoins pour le cas soumis à notre appréciation. — A rapprocher ce texte de S. Thomas : « Sanctificatus in utero debet baptizari propter tres rationes : primo, propter acquirendum characterem quo annumeratur populo Dei et quasi deputatur ad percipienda divina sacramenta ; secundo, ut per baptismi perceptionem passioni Christi etiam corporaliter conformetur ; tertio, propter bonum obedientiæ, quia præceptum baptismi omnibus datum est, et ab omnibus debet impleri, nisi articulus necessitatis baptismum excludat. » *(In IV Sent.*, dist. 6, q. 1, a. 1, sol. 3).

[1] Gihr, *Les Sacrements*, t. I, p. 327-328.
[2] Gihr, *Les Sacrements*, t. II, p. 222.

Q. — A propos du triple reniement de S. Pierre :

J'ai entendu un professeur d'Ecriture Sainte condamner comme « ne sauvegardant pas assez l'inerrance biblique, » et l'explication de Fillion *(Vie de N.-S. J.-C.)* et celle du P. Lagrange *(L'Evangile de J.-C.)*.

« Ad quem ibimus ? »

R. — Notre consultant a sans doute médité la parabole de l'ami nocturne (Luc, xi) : car pour avoir une réponse il a fait plus que récidiver, et j'ai devant moi trois rédactions identiques de sa question.

Et somme toute, je comprends son insistance, sinon son désarroi. M. Fillion et le P. Lagrange condamnés l'un et l'autre, à propos du même fait et pour un motif grave, et condamnés soi-disant par un professeur d'Ecriture Sainte !

Je suis donc allé aux sources. J'ai lu Fillion, *Vie de N.-S. J.-C.*, t. iii, p. 427-432, surtout p. 428, et Lagrange, *L'Evangile de J.-C.*, p. 540-543, et dussé-je m'attirer les foudres du susdit professeur d'Ecriture Sainte, j'avoue que je ne les ai trouvés condamnables ni l'un ni l'autre, que même ils s'accordent parfaitement pour résoudre la difficulté, sinon dans les termes, du moins pour le fond. L'un comme l'autre (et ils ne font que suivre en cela leurs devanciers, Bengel, Fouard) supposent trois circonstances distinctes : à l'entrée de la cour, autour du foyer, puis une heure plus tard, dans lesquelles, sous l'influence des unes ou des autres, Pierre renia successivement son Maître [1]. Ces trois circonstances sont d'ailleurs faciles à reconnaître dans le récit des quatre Evangélistes. Mais chaque reniement, bien que compté pour une unité en raison du lieu et de l'instant dans lequel il se produisit, a été provoqué, au même moment ou presque, par des personnes distinctes qui obtinrent chacune de l'Apôtre la réponse que la peur lui dicta. Les Evangélistes n'avaient pas à nous donner chacun pour le triple reniement absolument tous les détails ; il suffit, pour qu'ils ne se contredisent pas et que l'inerrance soit parfaitement sauvegardée, que chacun d'eux nous ait transmis les détails exacts parvenus à sa connaissance. Le résultat demeure le même : en trois circonstances données, et comme l'avait annoncé Jésus, Pierre renia son Maître sous l'influence non pas d'une, mais de plusieurs personnes, qui coopérèrent à ce résultat par leurs questions intimidantes ou insidieuses. Il n'y a pas à faire ici de l'arithmétique, à parler non de trois, mais de six, sept ou même huit reniements ; il suffit de lire nos textes sacrés avec un peu de bon sens, de les combiner comme on combine les récits d'un même fait, de se placer en face de scènes analogues à celle à laquelle fut mêlé S. Pierre, pour comprendre parfaitement que, sans se contredire, tel évangéliste ait pu noter tel détail, et tel autre évangéliste tel autre détail. Je ne dirais même pas, comme Fillion, p. 428, que ce sont là « de menues *divergences* qu'on rencontre chez tous les historiens qui ont écrit d'une manière indépendante sur un même sujet » [1] ; car pour qu'il y ait « *divergences* » il faudrait que les détails notés par les uns ou par les autres s'excluent ; or, dans le cas présent, ils ne s'excluent pas, ils se complètent. Ils donnent de la scène du triple reniement une idée bien plus juste, une représentation historique bien autrement vivante parce que très proche de la réalité, en raison de ces multiples détails que la tradition a conservés et que les Evangélistes nous ont transmis.

[1] Même point de vue dans Lebreton, *La Vie et l'Enseignement de J.-C. N.-S.*, p. 369-371, ouvrage qui vient seulement de paraître.

[1] On lit de même dans Lagrange, *op. cit.*, p. 542 : « Il faudrait ne pas même soupçonner la loi inéluctable de l'histoire pour se scandaliser de ces différentes manières de raconter le même fait. »

Q. — Sur l'autel, pendant le saint sacrifice, Notre-Seigneur produit des actes d'adoration, de gratitude, de réparation, de supplication qui ont une valeur infinie.

Ne fait-il pas exactement les mêmes actes dans l'hostie du tabernacle ?

S'il y a une différence, en quoi consiste-t-elle ?

R. — 1. Notre-Seigneur, au saint sacrifice de la messe, s'immole en sacrifice, et précisément à cause de cela, offre à Dieu son Père les actes dont parle notre correspondant, actes qui ont une valeur infinie.

Mais comment Jésus-Christ s'immole-t-il en sacrifice ?

Est-ce uniquement par sa présence réelle sous l'une ou l'autre espèce sacramentelle ? Non, certes. Il faut que sa présence à l'autel soit représentative de l'immolation de la Croix et, partant, l'opinion de beaucoup la plus commune exige la double consécration du pain et du vin :

« Le plus grand nombre (des théologiens) professe que la consécration des deux espèces est nécessaire à l'existence du sacrifice, non que la consécration d'une seule espèce à l'exclusion de l'autre soit *nécessairement* inopérante (la question peut d'ailleurs se poser), mais parce que la consécration sous les deux espèces paraît requise pour que se vérifie le sacrifice tel que Jésus-Christ l'a institué. En effet :

« 1) Il est de l'essence du sacrifice eucharistique d'être représentatif de la passion et de la mort du Sauveur (cf. Conc. Trid., sess. xxii, c. 1, Denz.-Bannw., n. 938) ; mais cette représentation requiert la consécration sous les deux espèces. Autre chose est, en effet, de trouver dans l'eucharistie un signe, un indice de la mort du Christ, autre chose d'y trouver une représentation expresse de la passion. Le signe existe à la rigueur dans chaque espèce consacrée, prise séparément, bien que la consécration du pain au corps du Christ n'implique pas encore nécessairement un corps sacramentellement séparé de l'âme ou du sang. Il faut donc, pour avoir une réelle et expresse représentation de la mort et de la passion du Sauveur, que la double consécration vienne manifester sacramen-

tellement la séparation du corps et du sang. Ainsi, et ainsi seulement, est rappelée d'une manière frappante la passion, par laquelle le corps a été immolé dans une effusion de sang qui est allée jusqu'à la mort effective. Il faut donc la double consécration pour donner au sacrifice eucharistique d'être la vive image du sacrifice sanglant du Calvaire.

« 2) Il faut ensuite considérer que le Christ a institué le sacrifice eucharistique en se servant lui-même de la double consécration. Bien plus, les formules qu'il employa, marquent le mystère du sacrifice eucharistique : « Ceci est mon sang, qui est répandu en rémission des péchés. » Effusion réelle sur la Croix ; à l'autel, effusion mystique, représentative de l'effusion réelle. Et c'est précisément ce sacrifice, avec la double consécration et sa signification mystique, que Jésus a ordonné à ses apôtres et aux prêtres de renouveler : « Faites ceci en mémoire de moi. » Et l'Eglise l'a ainsi compris, considérant, en fait, la double consécration comme nécessaire au sacrifice, et n'accordant jamais de dispense, quelles que soient les graves raisons qu'on puisse apporter, pour consacrer une espèce sans l'autre. Et la loi de l'Eglise sur ce point est si grave, que le droit canon interdit *urgente etiam extrema necessitate, alteram materiam sine altera, aut etiam utramque extra missæ celebrationem, consecrare* (can. 817) [1]. »

La conclusion de cette doctrine, c'est que la présence sacramentelle simultanée du corps et du sang, en dépendance de la transsubstantiation, est nécessaire à l'offrande sacrificielle du Christ, c'est-à-dire à l'offrande faite par lui à son Père des sentiments d'adoration, de gratitude, de réparation, de supplication qu'il renouvelle — avec une valeur infinie — du sacrifice sanglant du Calvaire.

2. — Nous pourrions nous en tenir là. Il sera mieux cependant de pousser un peu plus avant la solution et d'indiquer ici les divergences entre théologiens.

La doctrine qu'on vient d'exposer est commune à tous. Mais on peut se demander si l'oblation sacrificielle du Christ se borne au moment transitoire de la double consécration.

« On comprend, écrit M. Lepin [2], que les théologiens, pour qui l'essence du sacrifice est un acte d'immolation [3], réelle ou mystique, aient enfermé la durée du sacrifice dans cet instant fugitif... Mais, pour qui se débarrasse de ce préjugé et voit, avant tout, dans le sacrifice, une oblation, il semble bien qu'il puisse et doive être étendu au delà... L'acte d'immolation figurative qu'est la double consécration n'est pas précisément, en tant que tel, l'acte d'oblation ou de donation, constitutif du sacrifice : c'en est plutôt... une sorte de condition. La véritable oblation ou donation sacrificielle est celle que le Christ fait directement de lui-même sous le signe sensible de cette immolation mystique. Or, il n'y a aucune raison de lier si rigoureusement cette oblation personnelle du Christ à l'acte figuratif de l'immolation, qu'elle ne puisse se continuer, une fois cet acte posé. Sans doute le moment de la double consécration peut être considéré à bon droit comme le moment principal et central du sacrifice, parce que le Christ s'y offre sous l'acte sensible qui représente l'effusion rédemptrice de son sang, et qu'il lui a plu d'attacher l'effet principal du sacrifice à ce moment important, comme le fruit rédempteur a été attaché définitivement à l'instant de la mort. Mais rien n'empêche d'admettre, tout engage au contraire à penser, que le Christ continue de s'offrir en sacrifice après la double consécration et jusqu'à la communion, parce que jusqu'à la communion il s'offre réellement pour nous à son Père, d'une manière solennelle et officielle, sous le signe sensible de son sacrifice rédempteur. Pour être un simple *état* de victime mystiquement immolée et non un *acte* de mystique immolation, ce signe sensible, savoir la permanence visible de la séparation du corps et du sang, n'en suffit pas moins à constituer un véritable sacrifice, parce qu'il conditionne un acte de véritable oblation sacrificielle : l'*oblation* du Christ, continuée sous le sacrement. »

Voilà donc ce qu'à la rigueur notre correspondant pourrait admettre. Dans la thèse de M. Lepin, il est loisible de concevoir que Notre-Seigneur, présent SOUS LES DEUX ESPÈCES sacramentelles, produit sur l'autel, dans l'intervalle de la consécration à la communion, les actes d'adoration, de gratitude, de réparation, de supplication, qui sont les actes du sacrifice eucharistique. Bien plus, M. Lepin (voir *Dict. de Théol. cath.*, art. cité, col. 1259) ne recule pas devant une autre conséquence : « Si, à côté d'hosties réservées dans le ciboire, on gardait, après la communion, du précieux sang dans le calice..., il y aurait représentation de l'immolation de la Croix. » Mais cet auteur n'ose affirmer qu'il y aurait sacrifice continué, parce que « cette représentation *ne serait plus censée publique*, officielle. »

Quoi qu'il en soit, les lecteurs de l'*Ami* savent que nous avons déjà pris parti jadis dans la controverse. Nous avons, à plusieurs reprises, expliqué que tout l'essentiel du sacrifice du Christ est accompli à la consécration : Jésus-Christ, vivant et glorieux dans le ciel, est au-dessus du temps, et toute son adoration, sa réparation est contenue et effectuée dans l'*acte* d'immolation mystique qui constitue, à notre avis, l'essence du sacrifice eucharistique.

Rien n'empêche cependant de considérer, *par rapport à nous et aux espèces sacramentelles*, que la présence de Jésus-Christ continuée sous les espèces séparées continue l'offrande du sacrifice

[1] *Dict. de Théol. cath.*, art. *Messe*, t. x, col. 1260 61.
[2] *L'idée du sacrifice de la messe*, p. 751.
[3] Sur la théorie du sacrifice-oblation opposée à la théorie du sacrifice-immolation, voir *Ami* 1927, p. 417 et suiv.

du corps mystique du Sauveur, uni à son corps réel. Et par conséquent rien n'empêche, tout engage au contraire le prêtre et les fidèles à unir leurs intentions personnelles à celles de la sainte Victime pendant tout le temps de sa présence sur l'autel. Voilà, croyons-nous, le point certain qu'il importe de retenir de la thèse ci-dessus rappelée.

Q. — Comment expliquer à des *enfants* que les animaux ont une âme non spirituelle?

Ce n'est pas une question oiseuse pour eux. Au catéchisme de persévérance, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question, et je ne sais si mon explication les a satisfaits.

La mort est définie : « la séparation de l'âme d'avec le corps. » Dès lors, chez les êtres qui n'ont pas d'âme (au sens spirituel du mot), comment définir la mort ? Il faudrait un langage clair et accessible aux enfants de 12 à 14 ans.

R. — La définition que vous donnez ne peut, de toute évidence, s'appliquer qu'à la mort de l'homme. Chez l'homme seulement, l'âme — parce qu'elle est spirituelle et subsiste par elle-même — peut *se séparer* du corps. Chez les êtres vivants inférieurs, l'âme, ou, pour éviter toute équivoque, le principe vital, ne se sépare pas du corps ; mais, le composé étant détruit sous l'influence d'agents corrupteurs de son être, le principe vital est, comme l'écrit S. Thomas, « corrompu *per accidens* » en raison de la « corruption » du composé : il disparaît pour faire place à une forme inférieure. (Cf. *De anima*, q. un., a. 14).

En conséquence si, *physiologiquement*, la mort se traduit pour l'homme et pour l'animal par les mêmes phénomènes extérieurs, qu'on peut résumer en quelques mots : cessation de toute vie ; *philosophiquement*, une définition univoque de la mort ne saurait être donnée pour désigner la mort de l'homme et celle de l'animal.

Notre correspondant a donc parfaitement bien saisi la difficulté ; et nous eussions été heureux de savoir comment il s'en est tiré devant son auditoire d'adolescents.

Pour nous, afin d'éviter toute équivoque, nous définirions la mort de l'homme et la mort de l'animal séparément. En ce qui concerne la première, la définition est toute trouvée ; c'est « la séparation de l'âme *immortelle* d'avec le corps. » Pour la seconde, nous dirions simplement : c'est « la disparition du principe vital. »

Q. — Que penser de cette affirmation tirée du *Vade-Mecum des Prédicateurs*, par Deux Missionnaires, 4e édition (Téqui, 1917), p. 514.

« La croyance à l'Assomption n'est pas un dogme *et ne peut être théologiquement l'objet d'une définition dogmatique*. Ne peut être article de foi que « Illud omne et solum quod est revelatum in verbo Dei, et propositum ab Ecclesia fide divina credendum. » Or, la mort de Marie n'est pas consignée dans l'Evangile, révélation divine. Elle ne peut donc pas être un fait dogmatique, mais seulement un fait historique, car ce n'est pas la tradition dogmatique, mais la tradition historique, qui l'a signalée avec ses circonstances. Donc, parler de la définition dogmatique de l'Assomption, c'est raisonner en dehors de la théologie, et nous défions ainsi les professeurs de dogme, de n'importe quels Grands Séminaires, d'établir une thèse dogmatique. Un acte pontifical qui ordonnerait de croire à l'Assomption serait d'ailleurs inutile puisqu'on y croit, et qu'on la célèbre ; mais il n'en ferait jamais un dogme de foi dans le sens théologique du mot, puisqu'elle n'est pas dans les conditions de fait dogmatique, *revelatum in verbo Dei*. La coyance ainsi obtenue est « de foi ecclésiastique, » mais ne sera jamais « de foi divine ».

R. — Nous pensons que les deux missionnaires « y vont un peu fort. » Sans doute, tant que le magistère extraordinaire ne définira rien touchant le « dogme » de l'Assomption de la T. S. Vierge Marie, ils sont libres de considérer et d'enseigner que la définition de cette vérité comme dogme de foi est impossible.

Mais ils feraient bien de proposer leur sentiment avec plus de modestie et de réserve. Des théologiens sérieux, qui les valent bien, pensent exactement, sur ce point, le contraire de ce qu'ils affirment. Dans la prochaine « Chronique de Théologie » nous aurons précisément à nous occuper de la définibilité du dogme de l'Assomption.

Aussi, pour aujourd'hui, nous nous contentons de cette réponse préliminaire et très générale.

Q. — Pays de Mission. La paroisse n'a qu'un seul prêtre. Les autres paroisses sont à 30 kilomètres et plus.

Victor, ami du curé, communie souvent, et ne peut pas facilement se confesser ailleurs.

Ayant parfois de lourdes fautes de faiblesse à accuser, et étant gêné avec son curé, il use d'une formule générale qui, tout en spécifiant le péché, englobe à la fois le péché récent et les péchés passés déjà pardonnés.

La théologie le lui permet.

Mais le *hic* est que le curé semble, chaque fois, comprendre qu'il ne s'agit que de péchés anciens déjà pardonnés.

Certains confrères disent que Victor a le droit de s'accuser ainsi et que c'est au confesseur à interroger, s'il le juge à propos.

Les autres répondent que, puisque le confesseur semble comprendre qu'il ne s'agit que de péchés anciens, Victor a le devoir strict de s'accuser plus explicitement. Ses confessions seraient donc nulles, faute d'intégrité.

Quid ?

R. — L'intégrité est une qualité essentielle de la confession. Le pénitent qui s'accuse de ses péchés a le devoir de la procurer, sous peine de rendre invalide l'absolution. Pour cela, il doit accuser tous les péchés mortels dont il se souvient, après un examen suffisant, au moment où il se confesse, et à l'égard desquels il n'a pas une juste raison de garder le silence. Nous n'entrons pas dans le détail.

La confession de Victor est elle revêtue de cette qualité ?

Il confesse son péché en indiquant l'espèce infime. De ce fait, rien à dire. Mais son accusation est présentée de telle sorte que le péché récemment commis est confondu avec les péchés anciens déjà pardonnés. Le confesseur ne dis-

tingue pas le péché commis depuis la dernière confession, matière nécessaire, d'avec les péchés passés déjà pardonnés, matière libre du sacrement de pénitence.

Qui ne soupçonne les inconvénients ? Le confesseur, induit en erreur, ne portera pas un jugement équitable, au moins quant à la pénitence à imposer, sinon quant aux conseils à donner, peut-être aux monitions à faire. Et cela c'est le fait de Victor qui agit sciemment et volontairement. Ses confessions ainsi faites n'ont-elles pas été nulles et sacrilèges, partant ne sont-elles pas à refaire ?

Remarquons d'abord que le confesseur n'a pas interrogé le pénitent, qui de son côté n'a pas formellement accusé comme étant un péché ancien son péché récemment commis. Victor n'a pas menti en confession.

— Mais, dira-t-on, il a tu la circonstance de temps, et son silence équivaut à un mensonge, puisque le confesseur s'est effectivement trompé.

— Mettons que le confesseur *a semblé* se tromper. Comprenant lui aussi la gêne éprouvée par son pénitent en raison des relations cordiales qui les unissent, il n'a pas voulu, dans la crainte de trop l'humilier, relever la circonstance de temps dissimulée dans une formule dont le savant agencement ne lui échappait pas. Il a néanmoins bien deviné, et lui aussi il a enveloppé sa monition d'une formule qui semblait viser le passé, et motivé indirectement une pénitence qui eût paru excessive pour des péchés déjà pardonnés. En fait, sans se rien dire, confesseur et pénitent se sont compris, sans se gêner mutuellement... Pourquoi les choses ne se seraient-elles pas passées ainsi ?

Mais supposons que le confesseur se soit trompé et sans sourciller ait pris pour un péché déjà pardonné ce qui était un péché confessé pour la première fois. La confession de Victor aurait-elle manqué d'intégrité ?

Oui, si la circonstance de temps était nécessaire pour spécifier le péché ; par exemple, si d'une fornication, le péché se transformait en adultère, parce que depuis sa dernière confession Victor s'était marié. Autrement, *non.*

Non, car la circonstance de temps, quand elle ne change pas l'espèce du péché, est quelque chose d'accidentel. Qu'importe que le péché, une fornication par exemple, soit récente ou remonte à un lointain passé, elle n'en reste pas moins spécifiquement une fornication. Or, c'est tout ce que réclame l'intégrité de la confession : l'accusation du péché dans son espèce infime. En taisant, en dissimulant, en changeant même la circonstance de temps, le pénitent sauvegarde l'accusation de la malice essentielle et spécifique du péché, sa confession n'est pas viciée dans son essence. La confession de Victor est donc valide.

— Cependant, le confesseur n'a pas imposé une pénitence convenable...

— C'est vrai. Mais cela non plus n'est pas requis pour la validité de l'absolution. Le confesseur avait les éléments essentiels requis de la part du pénitent : une confession intègre, la contrition suffisante, et la volonté d'accepter toute pénitence qui lui serait imposée. Il avait le droit de se procurer un supplément d'informations par une interrogation, s'il le jugeait à propos. Il ne l'a pas fait. Le pénitent n'avait pas à fournir de lui-même des détails, utiles sans doute, mais non nécessaires pour la validité de l'absolution.

— Valide une telle confession ! Alors Victor pourra continuer à se confesser de cette manière ?

— Sans doute, il le pourra, puisque sa confession n'en sera ni invalide ni sacrilège. Mais de ce qu'il le puisse, il ne s'ensuit pas qu'il fera bien. S'il a des raisons sérieuses de continuer ainsi, vous le laisserez continuer. Car il vaut mieux qu'il se confesse de la sorte et fréquente les sacrements que d'abandonner ses communions. Il se confessera mieux sans doute, à l'occasion, à un autre confesseur qu'à son curé. Ne rendons pas la confession pénible, quand des raisons justes militent en faveur d'une tolérance qui ne met pas en péril la validité du sacrement.

Cependant, il va sans dire que Victor ferait mieux de vaincre sa susceptibilité, de faire abstraction de l'amitié qui l'unit à son confesseur, de distinguer nettement ses péchés récents et ses péchés déjà pardonnés, afin de recevoir les monitions, avis, pénitences mieux appropriés aux besoins de son âme, et recueillir dans le sacrement de pénitence le maximum de grâces qu'il est en droit d'en attendre. Si ce n'est pas lui demander de l'héroïsme, on l'y invitera chaleureusement. Mais si on devait l'éloigner plutôt, on le laissera dans sa bonne foi.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Le Père Damien, apôtre des lépreux

Le P. Damien, l'Apôtre des lépreux !... Qui n'a entendu parler de cet incomparable exemple d'héroïsme, dont les lointaines îles Sandwich ont été le théâtre à la fin du XIXe siècle ?

C'est en 1873 que Mgr Maigret confie au P. Damien le soin spirituel des lépreux de Molokaï. L'évêque pensait rappeler bientôt son missionnaire ; mais les lépreux insistent pour le garder. Le P. Damien restera donc volontairement au milieu d'eux. Il vivra de leur vie ; il soignera leurs plaies hideuses, afin de guérir leurs âmes ; et lui-même, au bout de douze ans de ce ministère de sublime charité, sera saisi par l'affreuse maladie. Peu à peu, tout son organisme sera envahi : lépreux, il deviendra hideux, plus hideux que ceux auxquels il a consacré sa vie, et, au bout de quatre années d'horribles épreuves physiques, il mourra à 49 ans.

Voilà, en raccourci, la « passion » admirable que le P. Jourdan vient de retracer en un superbe volume [1]. Mais la meilleure façon de présenter ce livre n'est-elle pas de redire, moins brièvement, quelle fut l'œuvre du P. Damien ? « Plus que d'autres, écrit S. Em. le cardinal Van Roey, les prêtres et les religieux trouveront dans cette vie de précieux enseignements. Le Père Damien n'est-il pas, dans son activité débordante, un des types les plus parfaits de la vie d'apostolat ? » Une Revue essentiellement sacerdotale comme la nôtre accomplit un devoir en faisant connaître un si beau modèle.

§ 1er. — *La vocation*

Des huit enfants, 4 garçons et 4 filles, que Dieu accorda à François De Veuster et Anne-Catherine Wauters, Joseph, le futur P. Damien, était le septième ; il naquit le 3 janvier 1840 à Tremeloo (Belgique). Le père exploitait une petite ferme et faisait en même temps un commerce de grains. L'aînée des filles entra à 13 ans chez les Ursulines de Thildonck. D'autres enfants suivirent leur aînée dans un état de vie plus parfait. Malgré les déchirements des séparations, les parents très chrétiens les donnèrent courageusement à Dieu. Un frère aîné, Auguste, avait pris l'habit religieux, sous le nom de Frère Pamphile, chez les Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus.

Joseph fut placé à 17 ans à l'Ecole Moyenne de Braine-le-Comte, pour apprendre le français. Excellent milieu pour l'esprit et pour le cœur que cette école ! Le jeune « Jef » y donna les marques de la plus grande piété. Une mission, prêchée par les PP. Rédemptoristes, éveilla dans l'âme de l'adolescent le désir d'une plus haute perfection. Faisant allusion à la vocation de ses aînés, « j'espère, écrivait-il à ses parents, que *mon tour* viendra de choisir le chemin où je dois marcher. Sera-t-il impossible pour moi de suivre mon frère Pamphile ? »

Ce premier éveil de la vocation religieuse se manifestait au cours de l'année 1858. A Noël de la même année, Joseph avait pris sa décision. Il écrivait à ses parents sa ferme résolution d'aller rejoindre son aîné chez les Pères de Picpus. Le consentement fut donné et sans même rentrer à Tremeloo, le jeune homme, aux premiers jours de 1859, était présenté par son père lui-même à la communauté de Louvain.

Mais que fera Joseph dans la Congrégation ? Il ne savait pas un mot de latin, ne connaissait qu'imparfaitement le français, et il avait 19 ans ! Les supérieurs furent très perplexes. Ils décidèrent que le postulant serait admis dans la classe des Frères de chœur avec le nom de Frère Damien. Cette classe, supprimée depuis 1903 dans l'Institut, comprenait des religieux profès à qui une certaine instruction permettait, sans être prêtres, de se livrer à des œuvres particulières d'éducation ou à des emplois honorables, comme le soin des chapelles des communautés. Les Frères de chœur avaient la préséance sur les Frères convers.

Mais bientôt, aidé de son aîné, le F. Damien se mit à l'étude du latin ; et six mois n'étaient pas encore achevés qu'il savait déchiffrer *libro aperto* n'importe quel passage de Cornelius Nepos. En raison de ces excellentes dispositions et de sa vive piété, il fut alors admis par le Supérieur au nombre des novices étudiants : s'il persévérait, rien ne s'opposait plus à sa promotion au sacerdoce. Son temps de probation fut même réduit à 20 mois, et dès la fin de juin 1860, il se rendait au noviciat d'Issy, pour y passer le dernier trimestre de sa probation et y prononcer ses vœux.

A la tribune de la chapelle, devant une fenêtre murée, il y avait un store en papier peint, portant l'image de S. François Xavier, l'apôtre des Indes, représenté comme missionnaire, avec le crucifix entre les mains. Le F. Damien fut surpris un jour en prière devant cette image. « Je supplie le Bon Dieu, répondit-il à celui qui l'interrogeait, par l'intercession de S. François Xavier, de m'accorder la grâce d'être un jour envoyé en mission ! »

Au jour de sa profession, 7 octobre 1860, il dut renouveler avec une ferveur exceptionnelle cette prière généreuse. Dieu devait l'exaucer rapidement.

§ 2. — *Le départ*

Le F. Damien poursuivait ses études avec la régularité et la docilité d'un parfait religieux. Mais il s'appliquait également à corriger les défauts de sa nature brusque et primesautière. On était ainsi arrivé au cours de l'année 1863, et apparemment notre jeune profès devait encore attendre de longs mois avant de recevoir le sacerdoce.

Un groupe important de plusieurs Pères, de quelques Frères et d'une dizaine de Sœurs s'apprêtait à rejoindre la mission des îles Sandwich. Le Père Pamphile, frère de Joseph, faisait partie de l'expédition. Au dernier moment, victime de son dévouement dans une épidémie de typhus qui sévissait à Louvain, il ne put partir. Le F. Damien se rendit compte de l'embarras que ce contretemps causait aux supérieurs. Une inspiration lui traversa l'esprit, qu'il n'hésita pas à soumettre au jugement du malade. Son attrait pour les missions, dont nous avons rappelé les premières manifestations, explosa en quelque sorte subitement et fit jaillir de ses lèvres cette généreuse proposition : « Qu'en pensez-vous ? Si les Supérieurs y consentaient, ne pourrais-je pas partir à votre place ? » Le patient fit un signe d'adhésion. D'un bond, le F. Damien saisit du papier et une plume, et rédige tout de go sa demande, qu'il adresse

[1] P. Vital JOURDAN. Le Père Damien De Veuster, *de la Congrég. des Sacrés-Cœurs (Picpus)*, apôtre des lépreux (1840-1889), d'après sa correspondance, les témoignages des contemporains et de nombreux documents inédits, avec une Lettre de S. Em. le card. Van Roey, archevêque de Malines, et une Préface de M. Emile de Saint-Auban. — In-8 de XVI-544 pages, avec de nombreuses gravures hors texte, 15 fr. — Maison-Mère, 35, rue de Picpus, Paris XIIe ; et 16, rue Damien de Veuster, à Braine-le-Comte (Belgique).

directement au Supérieur général. La réponse revint affirmative. Dès qu'il en eut connaissance, le F. Damien laissa sa joie éclater : « Je pars, » fit-il rayonnant, en battant l'air de son obédience...

Il courut à Tremeloo faire ses adieux, embrassa une dernière fois les siens, et s'en vint à Paris pour la retraite de départ : — « Le sacrifice est grand, sans doute, écrivait-il à ses parents, tant de votre côté que du mien. Mais comme nous l'avons fait uniquement pour la gloire de Dieu et le salut peut-être d'un grand nombre d'âmes plongées dans l'infidélité et l'hérésie, estimons-nous heureux, chers parents ; ne regrettons pas notre séparation à jamais sur cette terre d'exil. Bénissons au contraire la grande bonté de Dieu de ce qu'il a daigné choisir un et peut-être deux de vos enfants pour la grande œuvre apostolique de la conversion des infidèles. »

La retraite fut prêchée par le T. R. P. Rouchouze, Supérieur général. Le jeudi 29 octobre, les missionnaires quittaient Paris, pour s'embarquer sur le *R. W. Wood*, un beau voilier à trois mâts, que le mauvais temps retint jusqu'au 8 novembre dans le Weser, à dix minutes du port de Bremerhaven.

Traversée longue et pénible, au cours de laquelle le bateau et ses passagers furent plus d'une fois exposés aux périls les plus graves ! Nos vaillants apôtres n'atteignirent Honolulu que le 19 mars, fête de S. Joseph, entre 9 et 10 heures du matin.

§ 3. — *Premier champ d'action*

Les Pères de Picpus avaient débarqué en Océanie dès 1827. Ils avaient accepté un dur ministère aux îles Sandwich, où auparavant, à deux reprises, le catholicisme avait été déjà prêché. Mais quand arrivèrent les religieux picpuciens, la seule religion chrétienne connue à Hawaï était le protestantisme. L'œuvre des premiers missionnaires fut d'abord couronnée de succès, puis vivement combattue par les hérétiques, qui mirent tout en œuvre pour ruiner l'influence catholique. L'ostracisme dont firent preuve les autorités locales amena des représailles de la part de la France ; l'intervention du gouvernement de Louis-Philippe permit aux missionnaires français d'agir avec plus de liberté. Aussi, malgré les difficultés sans nombre auxquelles se heurtait leur activité, ils établirent rapidement des œuvres florissantes. En 1845 était créé le Vicariat apostolique des îles Sandwich, confié à la vigilante sollicitude de Mgr Maigret. Onze ans plus tard, celui-ci pouvait se féliciter d'avoir sous sa houlette 30.000 fidèles, servis par dix-huit prêtres et une douzaine de catéchistes. Malgré leur sourde hostilité, les protestants étaient obligés de rendre justice aux vertus religieuses et civilisatrices des missionnaires catholiques.

Le Frère Damien, qui mettait le pied sur la fertile terre des Sandwich le 19 mars 1864, allait bientôt montrer de quoi était capable la charité catholique. Le samedi-saint 26 mars, huit jours après son arrivée aux Iles, il recevait le sous-diaconat ; il acheva rapidement ses études théologiques au collège d'Ahuimanu, près d'Honolulu ; et enfin, le 21 mai, il était ordonné prêtre. Sa première messe fut célébrée à la cathédrale d'Honolulu. Immédiatement après, Mgr Maigret lui assignait comme terrain d'apostolat le district de Puna dans la grande île Hawaï. Entre temps, il apprenait le canaque, et dès le mois de juin il pouvait déjà se faire comprendre des indigènes.

La situation des catholiques était lamentable : peu nombreux et comme perdus au milieu des hérétiques. Beaucoup même apostasiaient. Au district de Puna il n'y avait ni églises, ni écoles catholiques. Depuis plusieurs années aucun prêtre n'y résidait à poste fixe, et le temps manquait au missionnaire de passage pour s'occuper des catéchumènes épars dans les villages, sur une étendue de trois jours de marche d'une extrémité à l'autre. Les pauvres néophytes, si faciles à entraîner, restaient à la merci des sorciers ou des protestants. Aussi les mœurs chrétiennes s'étaient-elles fort relâchées.

Le Père Damien se mit à l'œuvre. A pied ou à dos de mulet, il s'en allait, par monts et par vaux, d'un village à l'autre, visiter ses ouailles. Il encourageait les bons, instruisait les ignorants, éclairait les égarés. Ce nouveau pasteur, à la voix douce et sonore, — bien appropriée à la langue canaque où les voyelles jouent un si grand rôle, — aux manières si engageantes, inspira confiance dès l'abord. Quand les indigènes eurent expérimenté son indulgente bonté, sa piété tendre et expansive, surtout son activité sans bornes, son dévouement toujours empressé pour les besoins de leurs âmes, ils l'aimèrent et s'attachèrent à lui.

Au bout de sept mois, il dut quitter le district de Puna pour prendre celui de Kohala, trop vaste et trop fatiguant pour le missionnaire qui y résidait. Dès les premiers contacts, il y trouva les mêmes difficultés qu'il avait rencontrées à Puna. Mais huit ans d'un apostolat sans relâche, secondé par une santé toujours florissante, suffirent à modifier profondément la mentalité des indigènes. La construction des églises et des chapelles fut la première œuvre à laquelle s'appliqua notre missionnaire : il se fit architecte et réussit merveilleusement. Mais il fallait aussi des ressources ; il sut les faire venir.

Dans ses instructions, le P. Damien allait droit au but avec la plus grande simplicité, mais nettement et courageusement. Pour s'adapter à des mentalités grossières et primitives, il émaillait ses entretiens d'applications pratiques, sans crainte de descendre dans le détail le plus vulgaire. Il exhortait les gens de bonne volonté à s'améliorer, à montrer plus de piété et de vertu ; il flagellait le vice, s'élevait contre les hérétiques pour les confondre, détournait les païens de leurs sottes superstitions en projetant dans les esprits

la divine lumière de l'Evangile, seule capable de les engager et de les maintenir dans la voie du salut. Il arriva ainsi à déraciner peu à peu les habitudes vicieuses attachées depuis des générations aux flancs des pauvres canaques hawaïens.

L'œuvre de l'éducation de la jeunesse fut pour lui l'objet d'une sollicitude toute particulière. Aux îles Sandwich, l'enseignement était presque entièrement aux mains des calvinistes, en faveur auprès d'un gouvernement qui affectait la neutralité scolaire. Les écoles catholiques étaient pour ainsi dire inexistantes. Le P. Damien fit démarches sur démarches pour obtenir des maîtres catholiques, et il y réussit en partie.

Seul pour suffire à tant de travaux, il ne se décourageait jamais. Il lui fallait faire quarante à cinquante lieues pour se confesser ; mais il demeurait merveilleux d'entraînement, d'activité et d'esprit surnaturel. « Douze hommes comme le P. Damien, disait le P. Tuffier, membre du Conseil généralice, et Mgr Maigret viendrait à bout d'évangéliser son Vicariat du Pacifique ! »

§ 4. — *Le lazaret de Molokaï*

La maladie de la lèpre avait pris, vers le milieu du XIXe siècle, une extension formidable aux îles Sandwich. Ce n'est qu'en 1863, que le Dr Hillebrand, chirurgien de l'hôpital de la Reine à Honolulu, attira l'attention du Comité hawaïen d'hygiène sur la redoutable affection, dont une enquête personnelle lui avait démontré le caractère contagieux. Il réclama d'urgence des mesures sanitaires énergiques, pour obtenir l'isolement des contaminés. Ce ne fut que deux ans après que le gouvernement, ému des progrès du mal, fit l'acquisition d'une terre sur la côte nord de l'île Molokaï, pour y installer un lazaret. Près d'Honolulu, une station d'observation fut établie à Kalihi, où les lépreux et les suspects devaient passer avant de partir pour Molokaï.

On se doute bien que les malades, jaloux de conserver leur liberté, répondirent avec peu d'empressement à l'invitation de se présenter à la station. Le 2 décembre 1865, l'hôpital de Kalihi abritait cinquante lépreux, pas plus. Il fallut donc pourvoir de force à la salubrité du pays. Des traqueurs poursuivirent sans merci les malheureux malades ; beaucoup de ceux-ci fuyaient et, se réfugiant en des endroits presque inaccessibles, parvenaient à éviter la séquestration redoutée. Jusqu'au commencement de l'année 1873, un total de 797 lépreux avaient été amenés de force à l'établissement de Molokaï : 311 étaient morts, et dans quelles conditions, dans quelle horreur !

Les malheureux, séquestrés à la léproserie, étaient, pour la plupart du moins, dans un état moral aussi déplorable que leur état physique : « Les lépreux s'adonnaient à l'ivrognerie, et, ne pouvant se procurer bières et liqueurs, il fabriquaient de l'*okolekao*, alcool presque pur, improprement appelé *bière de ki* et que l'on extrait de la racine de *ki* (cordyline terminalis), variété de dracénée de la famille des liliacées. L'ivrognerie dégénéra rapidement en véritables orgies, avec leur cortège habituel de rixes, de rébellions, de rapines, d'extravagances et d'abominations. » (P. 191).

Aussi les adoucissements physiques, nourriture, logement, soins hygiéniques, qu'on pouvait apporter à ces malheureux, auraient requis comme complément indispensable un réconfort d'ordre moral et spirituel. « Ce dont les lépreux ont besoin, écrivait l'*Hawaïan Gazette* du 14 mai 1873, c'est d'un fidèle ministre de l'Evangile, et c'est d'un médecin, qui veuille se sacrifier pour le bien de cette malheureuse communauté. »

Le P. Damien devait être à la fois ce prêtre et ce médecin demandés. Un missionnaire passait bien de temps en temps au lazaret ; mais son action, intermittente et superficielle, était insuffisante. Mgr Maigret souffrait de savoir ses enfants les plus à plaindre privés, de longs mois durant, des secours de la religion ; d'apprendre qu'ils étaient morts sans avoir pu recevoir l'Onction sainte, l'absolution suprême. N'y tenant plus, il profita de la dédicace d'une église à l'île Maui, le 4 mai 1873, pour exhaler son violent désir en présence de quatre des plus jeunes de ses collaborateurs. Le P. Damien était du nombre :

— Mais, Monseigneur, répondirent nos jeunes héros sans hésiter, dites un mot et n'importe qui d'entre nous sera heureux de se consacrer au service de la léproserie.

— Monseigneur, ajouta le P. Damien avec la vivacité que nous lui connaissons, me rappelant que j'ai été mis sous le drap mortuaire, au jour de ma profession religieuse, pour apprendre que la mort volontaire est le principe d'une vie nouvelle : me voici prêt à m'ensevelir tout vivant avec ces infortunés, dont plusieurs me sont personnellement connus !

Le front soucieux du vieil évêque se dérida. Il adressa aux vaillants et courageux apôtres, avec une paternelle fierté, un affectueux sourire de satisfaction et de remerciement :

— Les difficultés de cet emploi sont de telle nature, reprit-il doucement, que je n'aurais pas voulu l'imposer, mais j'accepte avec bonheur les offres que vous me faites.

Et, serrant dans ses bras la noble tête du P. Damien, le vieillard, suavement, arrêta son choix. (P. 201).

Le 17 mai, l'*Advertiser* d'Hawaï publiait l'entrefilet suivant :

« La *Gazette* de mercredi, parlant des lépreux de Molokaï, dit qu'ils ont besoin d'un ministre de l'Evangile plein de foi, etc.

Que la *Gazette* ne connaisse pas les circonstances rapportées par le *Nuhou* de mardi (13 mai), cela paraît invraisemblable ; et nous serions peinés s'il fallait croire qu'elle les ignore pour des motifs inspirés par la différence de religion.

« Plusieurs fois, dit le *Nuhou,* nous avions fait observer que les pauvres lépreux séquestrés à Molokaï, où ils sont sans pasteur et sans médecin, offraient à l'héroïsme chrétien l'occasion d'un beau et noble dévouement. Nous sommes heureux de dire que ce héros est trouvé. Lorsque le *Kilauea* toucha à Kalawao, samedi dernier (10 mai), Mgr Maigret

et le P. Damien, prêtre belge, en descendirent pour se rendre à terre. Le vénérable évêque, s'avançant vers les lépreux, leur adressa des paroles de consolation et leur présenta le bon Père, qui volontiers s'est offert à vivre avec eux et pour eux. Le P. Damien a pris cette détermination à l'improviste. Il n'a aucun abri, ni d'autre linge que celui que les lépreux pourraient lui offrir. »

Sans nous préoccuper, reprend l'*Advertiser*, de la doctrine que professe cet homme, nous le disons bien haut : c'est un héros chrétien ! »

Dès le premier jour, une souscription fut ouverte, qui procura au P. Damien l'indispensable.

Notre héros n'avait pas agi dans un mouvement d'irréflexion. Il savait toute l'étendue de son sacrifice, d'autant plus généreux que personnellement il le prévoyait irrévocable. « Un appel intime, instant, lui avait donné une quasi-assurance que c'était la volonté divine qu'il consacrât sa vie au soulagement corporel et spirituel des plus misérables des hommes. » L'évêque, sans doute, n'avait pas l'intention de le laisser définitivement au milieu des lépreux. Mais la Providence devait bientôt, en quelque sorte, lui forcer la main... Le P. Damien avait trente-trois ans.

§ 5. — *Chez les lépreux*

Il venait aux lépreux avec tout son cœur et tout son dévouement. Sans doute, il était au milieu d'eux, avant tout pour subvenir à leurs besoins spirituels. Mais il s'aperçut bien vite qu'il lui fallait aussi s'occuper de leurs besoins temporels. Le Christ n'avait-il pas lui-même rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la santé aux lépreux, en même temps qu'il éclairait et sauvait leurs âmes ? Le P. Damien voulut faire de même. La situation des malades au lazaret de Molokaï l'y incitait d'ailleurs vivement. Les lépreux, en effet, loin d'apprécier les bons offices des fonctionnaires préposés par le gouvernement à l'administration de la léproserie, s'excitaient mutuellement contre eux et leur refusaient leur confiance. Au P. Damien venant à eux avec l'esprit d'amour et d'abnégation que suggère la charité chrétienne, ils ne marchandèrent ni leur affection, ni leur attachement. Et le Père répondit à ces sentiments avec l'empressement d'un ami. Dès les premiers temps de son séjour, afin de procurer aux lépreux, comme pour endormir leurs souffrances, ces mille adoucissements dont ils sont avides, il fit appel à la charité publique. Il reçut largement de quoi satisfaire aux besoins les plus urgents. Aussi, trois mois après son entrée au lazaret, il constatait avec plaisir que les hérétiques perdaient du terrain : « Tout le monde, écrivait-il, commence à s'apercevoir que le prêtre catholique est véritablement le père commun des pauvres et des malheureux. »

Ces premiers succès provoquèrent, — réaction inévitable, — la jalousie de la majorité des membres du Comité d'hygiène, qui avait installé le lazaret. Les éloges décernés par la presse au vaillant missionnaire ne firent qu'aggraver la situation, et bientôt on se plaignit en haut lieu des « ingérences injustifiées » du prêtre catholique dans une sphère d'action réservée au Pouvoir. Légalement, le Père aurait dû, remarquait-on, obtenir du gouvernement l'autorisation d'aller exercer sa charité près des malades. Du moins, il était nécessaire d'intervenir. Les envieux lui firent donc porter l'arrêt suivant, injustifié, cynique : « Puisque vous y êtes entré, n'en sortez plus, pour ne pas vous exposer à propager vous-même la lèpre au dehors. »

Le coup fut sensible au P. Damien, qui se voyait dans l'impossibilité d'atteindre ses confrères et même de se confesser ; car les formalités à remplir et les précautions à prendre ne permettaient pour ainsi dire plus aux autres Pères de pénétrer eux-mêmes dans l'enceinte interdite.

C'est à cette époque de tracasseries que se rapporte l'épisode suivant, que nous nous en voudrions de ne point relater :

Au mois d'octobre 1873, son Provincial, le P. Modeste, se savait ardemment désiré par notre reclus. Il profita du transport de nouveaux lépreux et de vivres au lazaret pour prendre place sur le steamer *Kilauea*, en partance pour Molokaï. Mais, quand il voulut descendre à terre :

— « Impossible, lui dit le capitaine, j'ai les ordres les plus formels ».

Le P. Damien, suivant son habitude, était là sur le rivage pour recevoir et encourager les arrivants, ses nouveaux enfants. Apprenant que son Provincial était à bord, il se jeta dans une embarcation, accosta le vapeur et se disposait, vif comme la poudre, à monter.

— « Au large ! au large !... lui cria le capitaine. Défense absolue de communiquer avec qui que ce soit ! »

Le malheureux Père dut retomber dans sa nacelle... Alors, élevant vers le P. Modeste un regard où se peignait l'angoisse d'un cruel sacrifice :

— « Mon Père, dit-il, *fiat !* Du moins, entendez ma confession une dernière fois ».

Et l'on put voir l'émotionnant spectacle du prêtre à genoux dans sa barquette, criant sa confession générale à son vieux Supérieur penché au garde-fou du steamer. Le vieillard ému traça dans le ciel le signe de notre Rédemption, cependant que la grâce du sacrement inondait l'âme du héros persécuté, de réconfort, de résignation et d'invincible paix. (P. 220).

Un changement de gouvernement fut pour le Père le point de départ d'un liberté assez grande. Par la suite, les rapports s'améliorèrent avec l'administration. Un nouveau surintendant, M. R. W. Meyer, quoique protestant et allemand, ne cessa de se montrer favorable au saint religieux, précisément parce que, juste et droit, ce fonctionnaire voulait sincèrement le bien des malades. Ses relations avec le P. Damien durèrent près de quinze ans : elles furent toujours marquées au coin d'une haute estime et d'une entière confiance mutuelles.

Il advint qu'un jour le Gouvernement, ravi de voir sa tâche singulièrement facilitée par le prêtre catholique, eut l'intention de nommer celui-ci surintendant de la léproserie avec une gratification de dix mille dollars par an. Malgré toutes les sollicitations, le P. Damien refusa : « Vous m'of-

fririez cent mille dollars pour faire ce que je fais, que je ne resterais pas cinq minutes pour cet argent. C'est uniquement Dieu et le salut des âmes qui me retiennent ici. Si j'acceptais le moindre salaire pour mon travail, ma mère ne me reconnaîtrait plus pour son fils. »

Une telle réponse suffit à dire quels sentiments surnaturels animaient le P. Damien au milieu de ses lépreux.

§ 6. — *A la conquête des âmes, par le soin des corps*

Tout en assurant à ses chers lépreux une nourriture saine et abondante, un gîte agréable et un bien-être relatif, l'homme de Dieu ne pouvait laisser le chancre cruel dévorer leurs corps, sans s'efforcer de le combattre, pour le refouler, sinon pour le vaincre. Et cependant quelle horreur que ces plaies ! « La moitié des malades, écrivait-il à son frère le 31 janvier 1880, ressemblent à des cadavres vivants que les vers ont déjà commencé à ronger, d'abord intérieurement, puis extérieurement : jusqu'à faire d'horribles plaies qu'on guérit très rarement. Pour vous donner une idée de l'exhalaison, imaginez-vous la mauvaise odeur qui dut sortir du tombeau de Lazare.

Le P. Moutiton nous a laissé la description suivante de la maladie :

« Les corps des lépreux offrent des types multiples de laideur physique. La lèpre ronge et dévore, avec une activité toujours croissante, les parties saillantes de la tête ainsi que les autres extrémités du corps : mains, pieds, coudes, genoux. Quelques-uns n'ont plus de nez ; d'autres, au contraire, en ont un excessivement développé. Beaucoup voient tomber l'une après l'autre les différentes phalanges de leurs doigts des mains et des pieds, au milieu de cruelles souffrances. Il y en a qui ne conservent absolument que le moignon arrondi, ou plus ou moins arqué, de leurs extrémités. A d'autres, il reste encore par ci par là quelques tronçons de doigts qui simulent tristement les rayons rompus d'une roue brisée.

Plusieurs deviennent aveugles ou au moins borgnes. Il en est, — mais heureusement en petit nombre — dont toute la figure n'offre au regard horriblement stupéfait qu'une vaste plaie d'un rouge vif sanglant. Pauvres malheureux ! Ils se font peur à eux-mêmes ; malgré cela, ils ont la manie incroyable, comme tous les autres lépreux du reste, d'avoir toujours sous la main une glace, pour s'y contempler à chaque instant.

La figure d'un grand nombre, démesurément élargie, rallongée, est toute boursouflée et profondément plissée, comme un melon à larges côtes. Des enfants de cette catégorie ressemblent à des vieillards nains, avec une tête vue au microscope. D'autres enfin, ont les lèvres diversement contournées ou bien la paupière inférieure des yeux sanguinolente et hideusement pendante.

Cette affreuse maladie affecte aussi beaucoup le larynx. La voix devient sourde et s'éteint peu à peu. Elle engendre encore une espèce d'asthme qui suffoque et emporte beaucoup de lépreux, ou bien de violents accès de toux avec de copieuses expectorations de sang noir.

En dehors de certaines phases critiques de leur maladie, ils n'ont pas de douleurs aiguës à endurer. Leurs membres affectés sont presque morts et n'ont plus de sensibilité. J'en ai vu qui taillaient sans gêne, au couteau, leurs mains ou leurs pieds, absolument comme un morceau de bois. Par contre, il arrive souvent qu'ils se brûlent grièvement à leur insu en s'approchant du feu, sans en ressentir les premières atteintes. » (P. 247).

Le P. Damien soignait ces plaies. Il les soignait courageusement, presque avec imprudence, car les précautions prises par lui étaient bien sommaires.

— Prenez garde, Père, lui dit un jour un malade, vous pourriez contracter mon mal.

— Mon enfant, répondit le prêtre, si la maladie m'enlève mon corps, Dieu m'en donnera un autre. Et puis, comme je serais heureux de sacrifier la vie de mon corps pour sauver celle de mon âme !

Il aurait volontiers fait sienne la parole d'un de ses successeurs, le P. Julliotte, en 1905 : « Me blâme qui voudra, mais, par la grâce de Dieu, j'aimerais mieux devenir le plus laid lépreux qui fût jamais que de montrer à l'un d'entre eux quelque répugnance. Ils ouvrent l'œil, et qui aurait peur de devenir lépreux, se fermerait leur cœur. »

Le P. Damien fut un aide apprécié des médecins eux-mêmes. Le Comité d'hygiène lui laissa de plus en plus de latitude pour expérimenter les remèdes nouveaux sur les plaies de ses protégés, en particulier le *Hoang-Nan*. Et le Dr Woods, médecin-inspecteur au service de la Marine des Etats-Unis, pouvait faire du saint missionnaire, transformé en infirmier des lépreux, le bel éloge que voici :

« Durant mon séjour à Molokaï, je fis une étude sérieuse de la lèpre, en compagnie du P. Damien. Chaque jour, je visitais les malades à l'hôpital ou dans leurs propres demeures, admirant avec quelle patience le bon Père leur prodiguait ses soins affectueux, en observant aussi la manière toute scientifique dont il traitait leurs plaies et leurs difformités : car, à cette époque, il n'y avait pas encore de chirurgien à la léproserie.

J'ai visité toutes les parties du globe où la lèpre a une demeure, mais je n'ai pas trouvé d'endroit où les lépreux fussent si contents, si heureux, et où l'on prît tant de soins d'eux qu'à la léproserie des Iles Sandwich. »

Le soin des enfants retint tout spécialement l'attention du P. Damien. Il fonda un orphelinat pour les filles, une école ou tout au moins un asile à l'ombre de son presbytère pour les garçons.

Mais l'amélioration des conditions matérielles de la léproserie n'était pour le missionnaire qu'un acheminement vers un but plus élevé : promouvoir les intérêts spirituels des reclus. Arracher les âmes, prisonnières d'un corps rongé par la lèpre, au désespoir et à la corruption de l'autre lèpre, pour les convertir à l'amour de Dieu et à la résignation chrétienne, telle était l'ambition de l'apôtre. Il agrandit la chapelle déjà existante et la transforma en une jolie église. Sur d'autres points de l'île, il bâtit quatre chapelles de secours. Puis, profitant de toutes occasions et surtout des vi-

sites faites à domicile, il prêcha, catéchisa, répéta en toutes circonstances les divins enseignements de la foi, insistant près des païens sur les châtiments réservés aux pécheurs, les joies de la conversion, les pacifiantes merveilles de la grâce qu'octroient le baptême et les autres sacrements, surtout l'espoir du paradis. Aux hérétiques, il rappelait l'autorité de l'Eglise et les promesses du Christ. Aux catholiques, il inspirait les sentiments de la plus vive confiance en Dieu et d'une consolante espérance : — « La terre, leur disait-il, est pour tout homme un lieu d'exil. Notre patrie, c'est le ciel, où *nous autres lépreux* (qu'on savoure ce qu'il y a d'admirable dans cette identification du prédicateur aux ouailles), nous sommes sûrs d'aller bientôt. Nous serons bien dédommagés de toutes les souffrances de cette vallée de larmes. Là-haut, plus de lèpre, plus de laideurs ; nous serons transfigurés et d'autant plus beaux et plus heureux que nous acceptons avec plus de résignation l'épreuve aujourd'hui. »

Ne pouvant être partout à la fois, il choisit les meilleurs de ses chrétiens pour en faire des catéchistes ; ce qui lui permit de multiplier les centres de réunions, et de rendre les exercices religieux faits en commun accessibles aux impotents, souvent retenus chez eux par la distance.

Mais sa vigilance s'exerçait surtout à l'égard des moribonds. Il s'efforçait de les préparer le mieux possible à paraître devant Dieu. « C'est dans les larmes, écrit notre missionnaire, que je sème la bonne semence parmi mes pauvres lépreux. Du matin au soir, je suis au milieu de misères physiques et morales qui navrent le cœur. Cependant, je tâche de me montrer toujours gai, afin de relever le courage de mes infirmes. Je leur présente la mort comme le terme de leurs maux, s'ils veulent se convertir sincèrement. Aussi, beaucoup voient approcher leur dernière heure avec résignation, et quelques-uns avec joie. C'est ainsi que, dans le cours de cette année, j'en ai vu mourir au moins une centaine dans de très bonnes dispositions. »

Du rebut de la terre, gangrené de la double lèpre, en proie au désespoir et à la révolte, le P. Damien avait fait des résignés, des fervents chrétiens, des élus du ciel.

Aussi Molokaï devint-il rapidement une chrétienté florissante. En semaine, outre les quarante à cinquante enfants du double orphelinat, de fervents chrétiens assistaient quotidiennement à la messe et à l'instruction qui suivait. Vers le soir, l'église se remplissait de nouveau pour la récitation du chapelet. L'exercice de piété auquel se livraient le plus volontiers les lépreux était le Chemin de la Croix. Mais le dimanche était vraiment le jour du Seigneur. Grande affluence aux offices, que rehaussaient l'éclat des ornements, l'harmonie des chants, surtout la douce et touchante mélodie d'un chœur d'enfants lépreux. Autour de l'autel, splendidement orné, évoluait une troupe d'enfants de chœur, parés de vêtements brillants. Fleurs, lumières, ornements divers, rien n'était épargné pour embellir la maison de Dieu et y attirer les lépreux, fascinés par la pompe du culte catholique. Le Père, dans ses instructions enflammées, manifestait l'immense désir du Sauveur de se faire la nourriture, la force, l'appui, le divin Consolateur de leurs âmes. Et nos séquestrés venaient, s'approchaient de la table sainte ; et ils jetaient dans l'admiration les témoins de leur piété sincère et de leur recueillement.

Sur les épaves humaines d'un irrémédiable naufrage, on vit donc fleurir une chrétienté ordonnée, docile, fervente, transfigurée par les splendeurs de la foi.

§ 7. — *Lépreux lui-même*

Nous passons sur les actes de basse hostilité dont le P. Damien fut l'objet de la part de protestants jaloux, et surtout honteux des comparaisons faites entre le dévouement du ministre catholique et leur lâcheté personnelle. Il faut dire toutefois que de nombreuses sympathies, même dans les milieux protestants, s'affirmèrent en faveur du saint religieux. Il fut nommé chevalier-commandeur de l'ordre d'Hawaï ! Mais tout cela tint si peu de place dans ses préoccupations toutes surnaturelles...

Le sacrifice de notre héros de la charité devait être complet. « *Nous autres, lépreux,* » avait-il coutume de dire. Bientôt cette parole fut l'expression même de la vérité. Dès 1876, de petites taches sèches, à peine sensibles, se formèrent sur les bras et le dos du prêtre. Traitées au corrosif, elles disparurent pour un temps. Mais en 1877 et 1878, ces points s'agrandirent, avec une teinte jaunâtre. Le Père prenait de la salsepareille pour se purifier le sang. En 1877, il fut vacciné contre la variole : ce fut le point de départ d'une nouvelle inflammation purulente. Puis tout rentra dans l'ordre, de sorte qu'à la fin de 1879 on put croire à une guérison complète.

En réalité, c'était une simple relâche du mal. Durant l'automne 1881, le pauvre missionnaire recommença d'être tourmenté d'intenses douleurs dans les pieds, surtout au pied gauche. En 1882, nouveaux progrès de l'affection. Vers la fin de 1883, complète insensibilité d'un côté du pied gauche...

Le Père n'avait jamais eu la moindre peur de la lèpre. En s'enfermant à Molokaï, il avait fait son sacrifice total : il s'attendait même tous les jours à voir sur lui les premiers signes du mal. Au mois de décembre 1884, prenant un bain de pieds, il les plongea par mégarde dans l'eau bouillante : aucune sensation de brûlure, malgré les ampoules qui soulevaient la peau. Il n'y avait plus moyen de douter : il était réellement lépreux.

Loin de s'en affliger, il se réjouit, au contraire, à la pensée du nouveau lien qui l'attachait plus étroitement à ses enfants d'adoption. Lépreux lui-même, il était donc désormais plus réellement leur vrai pasteur et leur père dévoué, dans la cer-

titude de donner un jour sa vie pour eux. Une seule chose l'inquiète : il ne lui sera plus possible de se rendre à Honolulu pour se confesser ! Aussi supplie-t-il le Provincial des Sandwich de déléguer vers « son tombeau » quelqu'un qui puisse entendre sa confession... Ce fut là le seul indice d'ennui relevé dans son âme. Pour le reste, il était parfaitement calme, parfaitement heureux : « Je ne voudrais pas de la guérison, déclarait-il à un visiteur, si mon départ de l'île et l'abandon de mes travaux devaient en être le prix. »

La nouvelle de sa maladie fit rapidement le tour du monde. A part quelques esprits chagrins qui en profitèrent pour critiquer ses « imprudences, » une admiration générale s'affirma à l'égard du martyre de la charité. Parmi les centaines de lettres réconfortantes qui lui furent adressées, il convient de citer celle du Recteur protestant de St-Luc, à Londres, le Révérend Chapman, du 1er décembre 1886 :

« ...Vous trouverez ci-incluse une petite somme qu'un certain nombre de chrétiens m'ont chargé de vous faire parvenir pour le soulagement de vos pauvres lépreux. Je n'y suis pour rien, quant à moi, n'ayant fait autre chose que de recueillir leurs offrandes. Mais je dois, en leur nom, vous dire combien l'histoire de votre vie a aidé la leur, en leur apprenant à connaître la beauté du silencieux sacrifice de soi-même, accepté et soutenu par la force de notre Sauveur, et pour son amour... »

Et dans une autre lettre :

« Que le Sauveur vous console dans votre martyre par la pensée que, étant élevé sur la croix, vous en attirerez vers elle beaucoup d'autres. Je sais bien que je n'appartiens pas à votre branche de l'Eglise catholique, mais quoique, selon votre point de vue, je ne sois point dans son sein, rien ne peut m'empêcher de m'agenouiller à vos pieds et de saluer respectueusement en vous mon Supérieur, parce que vous êtes éminemment le Serviteur de Dieu [1]. »

Quelle admirable prédication, non seulement pour ses lépreux, mais pour le monde entier, que la vie désormais sacrifiée du P. Damien !

Un artiste anglais qui vint le voir à la fin de 1888, M. Clifford, « nous a laissé l'image fidèle du prêtre lépreux. Grâce à cette gravure, nous pouvons considérer à loisir notre martyr. Adossé à la cloison de son presbytère, il est encore debout et il nous présente, de face, une tête terrifiante. Il n'y a plus d'harmonie ni de beauté sur ce visage, devenu monstrueux. Ces yeux hagards et sans vie que n'enserre plus l'arc des sourcils disparus, cette oreille droite énorme ne sont plus d'un homme. Ces narines, ces joues sillonnées, bosselées sans ordre, cette barbe hirsute, grisonnante au hasard, cette main gauche qu'il nous étale de dos pour nous en montrer les croûtes et les plaies, et l'autre que nous devinons, sous son écharpe, plus écorchée et plus affreuse encore... quel spectacle d'horreur ! Pauvre, pauvre Père ! C'est le seul cri qui s'échappe de nos lèvres à cette vision d'épouvante. » (P. 469).

Une autre torture fut plus sensible, à coup sûr, au cœur aimant du saint religieux. Le mal dont il était atteint, et qui s'aggravait chaque jour, obligea les supérieurs à lui imposer dès la fin de 1885 une réclusion absolue dans l'île Molokaï. Il y eut à ce sujet des tiraillements entre le Père et ses supérieurs, et il est bien difficile de porter un jugement sur l'attitude de l'un et des autres. Retenons simplement cet aveu du pauvre reclus : « Cette privation de tout confrère de notre chère Congrégation m'est plus pénible que la maladie de la lèpre. »

Il n'était pas cependant privé des sacrements. Une fois, écrit-il lui-même, « je me suis échappé, presque contrairement à l'obéissance due à mon supérieur religieux, et je suis arrivé à Honolulu où j'ai eu la consolation de me confesser à Monseigneur... » Mais il avait près de lui un prêtre séculier, M. Conrardy, venu d'Australie pour étudier le fonctionnement du lazaret. Et ce fut ce prêtre qui, le 2 avril 1889, devant l'aggravation du mal, lui administra l'Extrême Onction.

Entre temps, un religieux de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, le P. Wendelin, était arrivé, pour recevoir son dernier soupir. Cette visite fut un baume réconfortant pour le moribond, qui lui dit : « Père, vous représentez pour moi la Congrégation, n'est-ce pas ? Disons ensemble les prières de la Congrégation. Qu'il est doux de mourir Enfant des Sacrés-Cœurs ! » Il mourut le lundi 15 avril, dans sa 50e année, après avoir passé près de seize ans au milieu des horreurs de la lèpre.

Son corps fut enterré tout près du presbytère. Les lépreux comprirent immédiatement l'immense perte qu'ils avaient faite : des enfants avaient perdu leur mère... Maintenant encore, autour de la pierre qui garde les précieux restes, on voit quelquefois errer, en quête d'un soulagement physique ou moral de leur ange tutélaire, les séquestrés d'aujourd'hui, nouvelles épaves humaines que la vague de la contagion a jetés là, après les autres.

Partout le P. Damien a été célébré comme un héros. Mais il est plus qu'un héros : c'est un saint. Avec S. Em. le cardinal Van Roey, il est permis d'émettre le vœu que l'ouvrage du P. Jourdan contribue à hâter l'introduction de sa cause dont le succès final ne saurait faire de doute.

Comptes rendus Bibliographiques

Dom Ch. POULET. Histoire de l'Eglise. — 4e édition. 2 vol. in-8 de XVI-654 p. et 684 p. — Paris, Beauchesne.

Il n'y a encore que cinq ans que Dom Cabrol signait la Préface de cette récente *Histoire de l'Eglise*. Et voici déjà la 4e édition. C'est un beau succès et dont il convient de féliciter Dom Poulet. Il nous a donné en deux volumes de moyenne corpulence une

[1] On évalue à 2.625 livres anglaises le total des sommes transmises au P. Damien par le Recteur de St-Luc.

Histoire alerte et claire, suffisamment complète, pas trop surchargée d'érudition mais précise et en général très exacte, des dix-neuf siècles que compte la vie de l'Eglise catholique. Nous avons été assez longtemps tributaires, en France, de la science étrangère, pour avoir le droit de nous réjouir de posséder enfin des manuels vivants et agréables, où se reflète l'esprit de clarté que l'on doit reconnaître à notre race et qui se traduit dans le génie de notre langue.

Cette 4e édition n'est pas une simple reproduction des précédentes. Un chapitre préliminaire a été ajouté pour indiquer les Sources générales de l'Histoire ecclésiastique, ainsi que la Bibliographie. Un autre chapitre sur le protestantisme contemporain et un troisième sur les événements les plus récents sont venus compléter le tome II. Il y a aussi des remaniements, des additions, des rectifications au cours de l'ouvrage, notamment sur le monophysisme sévérien, sur l'origine des paroisses rurales, sur les idées dominantes de la réforme grégorienne au XIe siècle, sur les divers aspects de la Croisade, sur les controverses politiques du XIVe siècle, etc. La série des « Textes et Documents » placés à la fin des chapitres s'est augmentée de pièces intéressantes, telles que les Bulles *Exsurge* (contre Luther) et *Unigenitus* (contre Quesnel) ou les récents Concordats. On trouvera à la fin de l'ouvrage un utile Lexique bibliographique. Enfin l'éditeur a enrichi le tome II d'illustrations et de cartes nouvelles.

Puisque l'auteur de cette instructive *Histoire* veut bien nous dire qu'il exprime sa vive gratitude à qui lui indique lapsus et inexactitudes, nous lui signalerons deux légères corrections à faire au tome II. — P. 38, il ne faut pas parler d'une dissertation de Lefèvre « sur les *Trois Madeleines* », mais sur les « Trois Maries », ce qui est un peu différent. Dans le système adopté par Lefèvre, au grand scandale de la Sorbonne, et plus tard par Bossuet, et devenu assez commun de nos jours, il y aurait eu une Marie-Madeleine, une Marie de Béthanie, et une pécheresse au nom inconnu, que la liturgie a confondues toutes les trois en une seule personne qu'elle nomme Marie-Madeleine. — Dans la note de la page 40, Dom Poulet signale l'ouvrage de Doumergue, *Jean Calvin*, qui est assurément très important pour la bibliographie calvinienne, mais il ne lui donne que 3 volumes, alors qu'il en a *cinq*. Il a bien fait, du reste, de joindre un point d'interrogation au signe indiquant la valeur de l'ouvrage, car le protestant Williston Walker a pu écrire, dans la préface de son propre *Calvin* : « Il (l'ouvrage de Doumergue) laisse peu à désirer pour l'ampleur et la minutie de l'exposé. Mais on lui a fréquemment reproché, *et avec raison*, d'être un perpétuel panégyrique. »

Félix VERNET, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. **La Vénérable Benoîte Rencurel,** *fondatrice du Laus (1647-1718)*, avec une lettre de Mgr Pic, évêque de Gap. — In-12 de x-180 p. avec gravures hors texte, 12 f. — Paris, Gabalda.

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs (1928, p. 46 couv.) un *Mois de Marie de N.-D. du Laus*. Voici aujourd'hui l'histoire, non pas précisément du sanctuaire du Laus, mais de sa fondatrice, la Vén. Benoîte Rencurel. Et nous avons la bonne fortune de la voir écrite par la plume érudite et pieuse de M. le chanoine Vernet.

Le savant professeur de Lyon a su nous donner un volume extrêmement intéressant. Il retrace tout d'abord la vie de la Vénérable et relate les nombreuses apparitions de la Vierge dont elle fut l'heureuse bénéficiaire. Dans ces trois brefs chapitres, nous retrouvons tout l'essentiel de deux ouvrages déjà un peu anciens et qui appelaient une refonte et une mise au point : l'*Histoire des merveilles de Notre-Dame du Laus, tirée des archives du sanctuaire*, par l'abbé F. Prou (Gap, 1856, 3e édit. 1875) ; et *Notre-Dame du Laus et la Vén. Sœur Benoîte d'après les manuscrits authentiques conservés au pieux sanctuaire*, ouvrage anonyme du P. Berge, chapelain du Laus (Gap, 1875). Les précieux manuscrits auxquels les titres de ces deux ouvrages font allusion viennent de quatre auteurs, contemporains de Benoîte : François Grimaud, avocat au parlement de Grenoble et juge de paix de la baronnie d'Avançon ; Jean Peythieu, docteur en théologie, confesseur de Benoîte ; Frère Aubin, ermite à Notre-Dame de l'Erable et qui descendait au Laus quotidiennement ; Pierre Gaillard, docteur en théologie, archidiacre de Gap. Ces quatre personnages avaient recueilli de la bouche même de Benoîte tout ce qui concerne ses rapports avec le monde surnaturel. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à l'utilisation de ces documents. M. Vernet a su dégager l'histoire du Laus et de la bergère Benoîte de toutes superfluités encombrantes : pour reprendre l'expression de Mgr Pic, son livre renouvelle cette histoire et ouvre heureusement la voie à la reprise de la cause de béatification de la Vénérable.

Le but poursuivi par M. Vernet est moins de donner le récit minutieux des faits du Laus selon l'ordre chronologique, que de caractériser l'âme et l'œuvre de Benoîte Rencurel, de marquer ce qu'elle fut et ce que fut son message en cette seconde moitié du XVIIe siècle, où le jansénisme créait pour l'avenir chrétien un des plus graves périls qui l'aient menacé. Le Laus fut la contradiction vivante et efficace du jansénisme ; Benoîte elle-même contribua largement, par ses attitudes résolues et son pouvoir surnaturel de lire dans les âmes, à amener les pécheurs à la confiance en la miséricorde divine et à obtenir, au tribunal de la pénitence, un pardon facile de leurs fautes. Son rôle est même ici prépondérant : Benoîte mène tout avec une décision, un esprit de suite, une maîtrise naturelle et surnaturelle qui s'imposent à tous. Et quand des prêtres jansénistes parviennent à s'installer au Laus pour détourner les fidèles de leur dévotion, Benoîte soutient le courage de tous. « La grande éclipse » du Laus prend rapidement fin et, avec les religieux de Sainte-Garde, les beaux jours du pèlerinage renaissent, et, avec les pèlerinages, recommencent innombrables les confessions, les communions, les conversions...

Dans son humilité et sa simplicité, Benoîte eut donc à l'égard des pécheurs une mission analogue à celle de sainte Marguerite-Marie. Favorisée des visions de la Vierge et chargée par elle d'une mission, elle nous apparaît comme la devancière de Bernadette. M. Vernet a tracé ces deux parallèles suggestifs : et si Marguerite-Marie a toujours précédé Benoîte, dans la naissance comme dans la mort et dans la glorification, il faut espérer que Benoîte suivra bientôt Marguerite-Marie dans les honneurs de la canonisation. M. Vernet y aura largement contribué par son petit, mais si riche volume.

Eugène HUMBLOT. **Histoire de Châteauvillain.** — Un vol. in-8, franco 20 f. — S'adresser à l'auteur : Chanoine Humblot, à Maranville (Haute-Marne). Chèques postaux : Nancy 71.83.

L'auteur de cet ouvrage est un professionnel qui a déjà publié, en 1908, l'Histoire d'Orquevaux et des usines de la Vallée du Cerf ; en 1926, une monographie de l'église romane de Vignory avec quatre clichés ; en 1928, l'Histoire de Vignory et de son prieuré bénédictin. La Société d'Archéologie de Toulouse lui a décerné une médaille de vermeil pour cette dernière étude dont l'édition est complètement épuisée.

Châteauvillain compte actuellement plus d'un millier d'habitants. Ce bourg, qui portait autrefois le titre de ville, est situé aux confins de la haute Bourgogne, dans la gracieuse vallée de l'Aujon. Au XIIIe siècle, il était trois fois plus peuplé ; mais il a encore grand